

# La Gazette

De Courbouzon

HIVER 2020/2021

## NOUVELLE VERSION !

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR.  
ET BIEN PLUS !

DONNEZ NOUS VOTRE AVIS !

**PLUS!**

INFOS PRATIQUES  
JEUX ET RECETTES

# PANNEAUPOCKET AU SERVICE DES HABITANTS DE LA COMMUNE DE COURBOUZON



## PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants



### SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous-même!

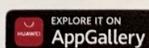
**1** Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**

**2** Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

**Pas besoin de créer un compte: 100% anonyme !**

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre Commune en cas d'alertes ou d'informations.

**BONNE UTILISATION !**



Ce système très simple et efficace prévient instantanément les habitants à chaque alerte et information de la Mairie, par une notification et un panneau d'alerte et d'information sur les smartphones et les tablettes.

PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune. Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseil municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris.

PanneauPocket regroupe sur une seule et unique application mobile toutes les entités qui font partie de l'écosystème du citoyen. Les habitants mettent simplement en favoris les communes, les intercommunalités, écoles, gendarmeries... qui l'intéressent.

**Les informations et alertes sont diffusées en temps réel.**

Accessible à tous les français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucunes autres données personnelles du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes.

**Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de mains dans votre poche.**

## ATTENTION :

**La mairie et le point lecture seront fermés du 22/12/2020 au 04/01/2021.**

**Réouverture le mardi 05/01/2021 aux heures habituelles.**

**Cette information sera diffusée sur PanneauPocket**



Cher(e)s Courbouzonnis(es),  
Vous retrouvez la gazette après une petite interruption cet été liée aux conditions sanitaires, qui ne sont d'ailleurs guère plus favorables à ce jour. Nous l'avons remplacée par plusieurs lettres pour continuer à vous tenir informés de la vie de la commune.

Depuis le 15 décembre, d'autres assouplissements ont eu lieu : il n'y a plus besoin de justifier vos déplacements. Cependant un couvre-feu est instauré de 20 heures à 6 heures, ce qui interdit les déplacements non justifiés sur cette plage horaire. Il sera levé uniquement pour la nuit du 24 au 25 décembre 2020.

Rappelons qu'il est nécessaire et indispensable de continuer à respecter les gestes barrières, l'objectif est bien que nous retrouvions tous une vie normale le plus tôt possible.

Pour la Mairie, les permanences du jeudi matin reprennent dès maintenant, les réunions du conseil municipal se déroulent normalement en respectant les consignes sanitaires, afin d'assurer le fonctionnement courant de la commune. Merci à Valérie et Franck et à l'ensemble du personnel des services publics qui ont permis durant ces deux confinements la continuité du service public.

Les aménagements dans le cimetière concernant le site cinéraire sont terminés. Se renseigner au secrétariat. Au cours de cette année, les incivilités et dégradations ont été en forte augmentation. Nous avons donc été obligés de réglementer de façon plus stricte l'accès aux jeux ; l'installation de deux caméras sur le parking de la mairie semble avoir eu une certaine efficacité. Faudra-t-il étendre ce dispositif à d'autres lieux ? La question se pose.

Vous trouverez dans cette gazette d'autres renseignements concernant les travaux réalisés en 2020 et ceux projetés pour 2021 ainsi que la nouvelle organisation du conseil municipal. Pour ma part, je serai maintenant présent à la permanence du mardi au lieu du vendredi, et sur rendez-vous en appelant le secrétariat.

Au moment où j'écris ces quelques mots, il est difficile de dire si la cérémonie des vœux pourra avoir lieu en janvier. Mais dès que les conditions sanitaires le permettront, l'organisation de réunions publiques sera à nouveau possible. Pensez à vous connecter à l'application « Panneau Pocket » sur votre smartphone, afin de rester alertés et informés sur Courbouzon.

Je vous souhaite de belles et bonnes fêtes de fin d'année, même si elles ne ressembleront pas aux autres. Mais surtout respectez les gestes barrières pour vous et pour les autres.

J'ai une pensée pour tous les malades que ce soit de la Covid19 ou autres et je leur souhaite un prompt rétablissement. Prenez soin de vous et de vos proches.

Meilleurs vœux à tous pour 2021.  
Croyez en mon sincère dévouement.

**Jean-michel Sauvage**  
**Maire de courbouzon**



2020/2021

## TOUTE LA VIE DE LA COMMUNE

### 05 LA VIE COMMUNALE

Toutes les nouvelles de la commune

### 13 LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations bougent à Courbouzon

### 19 LE CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus des conseils municipaux.

### 35 LA VIE INTER-COMMUNALE

Des nouvelles de la CCBVL

### 40 PETITES HISTOIRES

Un peu d'histoire.

### 41 LES JEUX ET RECETTES

En bonus, quelques jeux et recettes vous sont proposés.

### 45 LES INFOS PRATIQUES

Les numéros et adresses utiles

# Sommaire

# LA VIE COMMUNALE



## COURBOUZON ÉVOLUE

LE PLUI  
C'EST PARTI !

UNE NOUVELLE  
ÉQUIPE

LES TRAVAUX DE  
L'ANNÉE





# UNE NOUVELLE ÉQUIPE

LE MAIRE : Jean-Michel SAUVAGE

1er ADJOINT: Laurent FOUCHER

Délégation de fonction : Sécurité-  
Communication - Informatique et téléphonie

2ème ADJOINTE : Pascale COSSON

Délégation de fonction : Urbanisme- Social-  
Animations et cérémonies

3ème ADJOINT : Claude COYAU

Délégation de fonction : Personnel technique -  
Travaux et environnement -Voirie

CONSEILLER : François FONTAINE

CONSEILLER : Jérôme GENTY

CONSEILLER : Pascal GONNET

CONSEILLÈRE : Adeline MAINARDI

CONSEILLÈRE: Martine THAUVIN

CONSEILLÈRE : Marie-Dominique THOMAS

CONSEILLÈRE :Valérie VERNON

Suite au renouvellement de l'équipe municipale, le conseil municipal a décidé la mise en place de sept commissions municipales :

## **COMMISSION DES TRAVAUX ET DE LA VOIRIE**

M. Claude COYAU – M. Pascal GONNET

## **COMMISSION DU CIMETIERE**

M. Pascal GONNET – Mme Marie-Dominique THOMAS – Mme Martine THAUVIN

## **COMMISSION DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE**

Mme Pascale COSSON – M. François FONTAINE – M. Jérôme GENTY – Mme Adeline MAINARDI

## **COMMISSION JEUNESSE, ANIMATION ET CEREMONIES**

Mme Pascale COSSON – Mme Adeline MAINARDI – Mme Valérie VERNON – Mme Marie-Dominique THOMAS – M. François FONTAINE

## **COMMISSION FINANCES**

M. Laurent FOUCHER – Mme Pascale COSSON – M. Claude COYAU – M. François FONTAINE

## **COMMISSION COMMUNICATION**

M. Laurent FOUCHER - Mme Valérie VERNON - M. François FONTAINE - Mme Adeline MAINARDI

## **COMMISSION DU FLEURISSEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS**

M. Claude COYAU - Mme Pascale COSSON - Mme Martine THAUVIN - Mme Marie-Dominique THOMAS - Mme Adeline MAINARDI



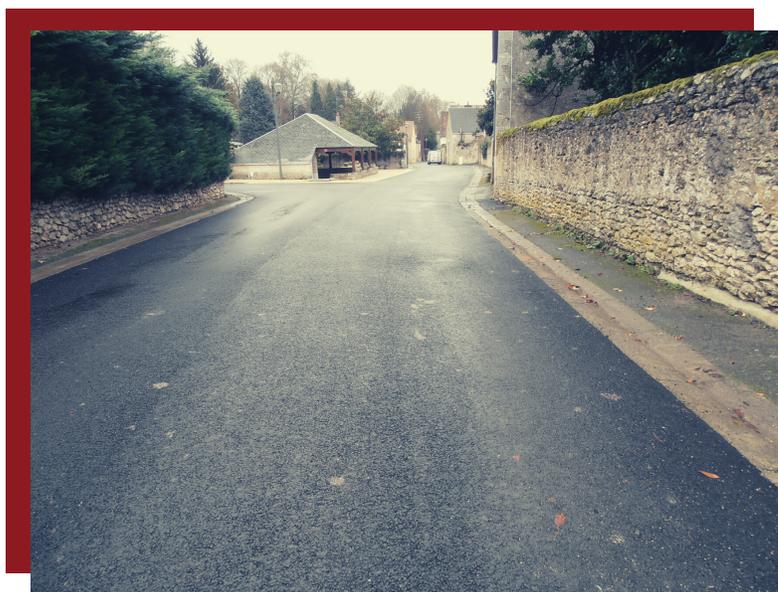
## LE PLUI C'EST PARTI !

Suite au séminaire de lancement qui a eu lieu le 3 octobre dernier à la Halle de Mer en présence d'élus du territoire, la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Beauce Val de Loire a débuté.

Ce document stratégique définit à l'échelle de notre territoire, les règles qui s'appliquent aux sols et aux constructions. Il pointe les zones naturelles, préservées ou encore les zones constructibles. Traduction d'une vision partagée pour l'avenir de la communauté de communes, le PLUi définira, pour l'ensemble des communes membres, un cadre légal en matière d'aménagement du territoire pour les années à venir.

Le PLUi nécessite entre 3 et 4 ans pour être élaboré, et sera donc approuvé courant 2024.

Affaire à suivre !



Grande rue

## RÉFECTION DE LA GRANDE RUE

Les canalisations d'eau ont été changées sur une partie de la grande rue. Coût et travaux pris en charge par le syndicat d'eau. Puis réfection de la route payé par la commune.

## POSE DE CAMÉRA DE SURVEILLANCE

Cette surveillance a été mise en place pour lutter contre les incivilités. Les images enregistrées pourront être mises à disposition des juges en cas d'enquête. Le dispositif installé est évolutif et permettra de mettre d'autres caméras si nécessaire. Son installation a déjà permis de résoudre quelques incivilités.

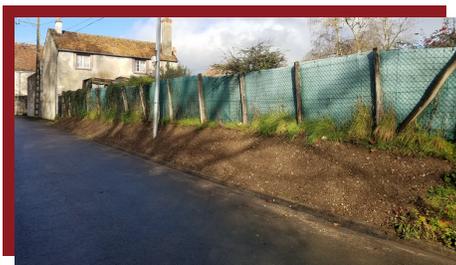


## EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

La commission du fleurissement et de l'aménagement des espaces verts a déjà bien travaillé.

Elle prévoit de superbes embellissements dans certains secteurs de la commune: les travaux de préparation de terrain ont commencé. Les plantations et nouveaux aménagements seront réalisés en 2021.

Rue de Buzus



Croix - Chemin des Soldats



Parterre - Entrée de Courbouzon

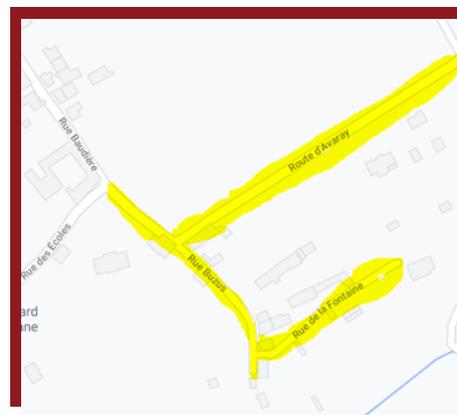


## ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

En 2021, il est prévu de procéder à un nouvel enfouissement de réseaux (électricité, téléphone et éclairage public).

Les rues concernées sont :

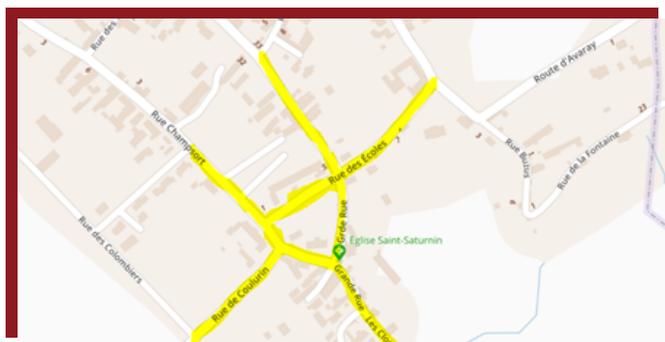
- La route d'Avaray
- La rue de Buzus
- La rue de la Fontaine



### Futurs mat et lanterne pour l'éclairage public



### Rues où l'enfouissement des réseaux a déjà été réalisé.



## DES NOUVELLES DE LA FIBRE

Le déploiement du réseau fibre optique sur les départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher est confié à l'opérateur Val de Loire Fibre qui se charge de la construction, de l'exploitation et la commercialisation du réseau. Le programme de déploiement prévoit que 100% du territoire, même l'habitat isolé, soit raccordable à la fibre d'ici fin 2023 et selon un calendrier préétabli. Plus d'informations sont disponibles sur les sites :

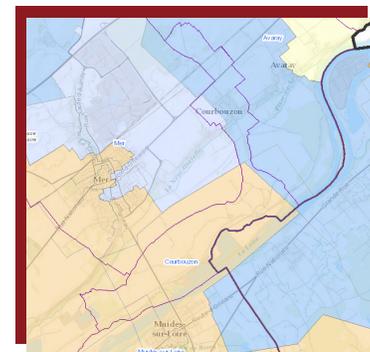
- de l'opérateur Val de Loire Fibre en charge de la construction du réseau : [www.valdeloirefibre.fr](http://www.valdeloirefibre.fr)
- du Syndicat Val de Loire Numérique en charge du suivi du projet pour les collectivités : [www.valdeloirenumerique.fr](http://www.valdeloirenumerique.fr)

### Le déploiement sur la commune de Courbouzon

Les études sont en cours de réalisation sur l'ensemble de la commune. Le déploiement débutera au cours du 2ème semestre 2021 et 1er semestre 2022 sur le périmètre communal. Lorsque les travaux seront terminés sur un secteur, une action de communication sera mise en place auprès des habitants concernés.

En page d'accueil de son site internet, Val deLoire Fibre propose un serveur d'éligibilité qui permet, après avoir saisi son adresse, de prendre connaissance des possibilités de raccordement:

[www.valdeloirefibre.fr/#/test-eligibilite](http://www.valdeloirefibre.fr/#/test-eligibilite)



Si l'adresse n'est pas connue, un formulaire permet de se signaler afin qu'elle soit intégrée. Si l'adresse est éligible à la fibre, le listing des opérateurs disponibles s'affiche et permet d'être redirigé vers les différentes offres pour un éventuel comparatif. Il est bon de noter que sur un même secteur, les ouvertures commerciales peuvent s'échelonner en fonction des contraintes ou des difficultés techniques et il est très rare que toute la population d'une commune puisse, en même temps, souscrire à un abonnement fibre.

### Combien coûtera le raccordement à la fibre ?

Il n'y a pas de frais de raccordement facturés lors de la souscription à un abonnement. Le propriétaire a simplement à sa charge l'infrastructure nécessaire pour le passage de la fibre sur le domaine privatif. Certains Fournisseurs d'Accès Internet peuvent cependant facturer des frais d'accès au service ou de résiliation. Ainsi, il conviendra de bien comparer les offres disponibles. Pour ce qui concerne le coût de l'abonnement mensuel, le tarif est similaire à celui des offres ADSL.

Comment faciliter et anticiper l'arrivée de la fibre jusqu'à mon domicile ?

Il faut surtout vérifier ou créer son cheminement sur le domaine privé : présence et état des gaines ou fourreaux, percements et passages jusqu'au local souhaité pour l'arrivée de la fibre...

Si l'habitation est desservie en aérien, il convient d'élaguer ou tailler si cela s'avère nécessaire.

## NOS JOIES

### NAISSANCES

Walliou ASSOUMA	le 18 janvier
Léo LHUISSIER	le 3 juin
Ilyas CHAPLAULT	le 10 juin
Ylies RHAJEM	le 13 octobre
Timéo TESSIER	le 25 novembre

### MARIAGES

Hervé FESNEAU et Yvonne ROBERDEAU	le 11 juillet
-----------------------------------	---------------

## NOS PEINES

### DECES

Hélène GASNIER	le 30 mars
----------------	------------

## URBANISME EN 2020

### DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX :

- Mme HEULINE Françoise : édification d'une clôture
- M MALBRUN Pierre: véranda
- M MARIE Laurent : modification d'une fenêtre en porte
- M LEGENDRE Nicolas : pose de fenêtres de toit et édification d'une clôture
- M BRUNET Jocelyn : réfection de toiture
- M MENAGER Bruno: Remplacement des volets et du portail
- M LEPARQUIER Gabriel : Création d'un portail sur clôture existante.



Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

La commune de Courbouzon est dotée d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Avant de réaliser vos projets, nous vous invitons à venir consulter le règlement du PLU en mairie afin de prendre connaissance des règles d'urbanisme auxquelles seront soumis vos travaux en fonction de votre zone d'habitation.

# LA BIBLIOTHÈQUE

Malgré les circonstances sanitaires difficiles, le point lecture de Courbouzon a maintenu son service par intermittence tout au long de l'année 2020. Nous espérons pouvoir vous accueillir dans des conditions plus agréables en 2021.

Notre offre d'ouvrages est toujours aussi variée et nos bibliothécaires toujours aussi souriantes et accueillantes. Alors n'hésitez pas à venir nous rendre une petite visite.



Tout au long de l'année, les bénévoles du point lecture de Courbouzon vous proposent de venir les retrouver :

## OÙ?

A la salle des associations  
de Courbouzon

## QUAND?

Le mardi de 16h30  
à 18h30

## QUI?

Les grands et les  
petits

## POUR QUOI FAIRE ?

- Emprunter des livres parmi un choix d'environ 800 livres (romans, romans policiers, livres d'histoire ou d'art, biographies, documentaires, BD, ouvrages pour la jeunesse) dont 420 sont renouvelés tous les trois mois auprès de la bibliothèque de Mer
- Commander des ouvrages précis
- Se faire livrer des livres à domicile (il suffit de téléphoner à la mairie au 02.54.81.01.90)
- Utiliser le point internet pour effectuer des recherches, des démarches ou taper des courriers
- Discuter et échanger avec nos deux charmantes bibliothécaires ».

Un grand MERCI à Lydie et Evelyne qui sont fidèles au poste malgré des visites qui sont devenues très rares.

La culture, plus que jamais,  
essentielle dans nos vies.

Ne pas attendre d'en être  
privé pour s'en rendre  
compte

*Toute l'équipe du point  
lecture vous souhaite*

*une très  
bonne année  
2021 !!!*

# LA VIE ASSOCIA TIVE

A group of people are gathered outdoors for a social event. In the foreground, a man in a tan jacket is bent over a wooden crate, working with a grill. A table in the middle ground is covered with various food items and containers. Several people are standing around the table, some looking at the food. In the background, there is a large, multi-story building with a brick facade and a flagpole. The scene is set on a grassy area with trees and a fence in the distance.

LE COMITÉ DES  
FÊTES

LE COMITÉ DE  
PARRAINAGE

# LE COMITÉ DES FÊTES

## ÉLECTION DU NOUVEAU BUREAU

Un grand merci à Daniel pour toutes ces années à la présidence du comité. Merci également à Jean-Michel et Jacky pour leur disponibilité. Ils ont tous les trois quitté le bureau mais restent membres actifs au sein du comité des fêtes. Des nouveaux sont arrivés. Bienvenue à Cécile PESCHARD, Mickaël COYAU, Céline PISCIONERI et François FONTAINE.

Malgré une année très particulière, nous avons maintenu notre brocante fin août. L'organisation mise en place compte tenu du contexte nous avait permis d'enregistrer un grand

nombre d'exposants (près de 100). Cependant la météo capricieuse nous a joué un vilain tour. La pluie s'est invitée sans y avoir été conviée. Nous n'avons pas baissé les bras et c'est dans la bonne humeur que nous avons passé cette journée.

Le 26 septembre : Journée exceptionnelle. Nous avons dit un grand « OUI ». Nous-nous sommes mariés à notre village « COURBOUZON ». Un enchaînement drôle, un spectacle atypique, des costumes décalés et colorés, ce qui a fait du bien au moral. Cette fois-ci c'est le soleil qui s'est invité. Le comité avait installé la salle de réception et avait le repas de noce en charge avec 80 convives. Un grand merci à tous les membres pour leur dévouement et leur investissement. Un grand bravo en particulier aux cuisiniers.

Merci à tous les participants qui ont fait que cette journée soit réussie.

Nous n'avons pu malheureusement organiser la marche nocturne ainsi que notre rencontre autour du feu, des crêpes et des marrons grillés pour participer au Téléthon.

Nous organiserons l'assemblée générale au cours du premier trimestre 2021. A cette occasion, nous programmerons nos futurs évènements en fonction des conditions sanitaires du moment en espérant que nos traditionnelles rencontres, la marche nocturne et la brocante, pourront avoir lieu.

En espérant une année 2021 plus sereine, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et prenez soin de vous.



En janvier 2020, un nouveau bureau a été élu.  
Il se présente ainsi :

**Présidente** : Béatrice CHAILLOU

**Vice président** : Philippe ZEAU

**Trésorier** : Pascal GONNET

**Trésorier adjoint** : Gilles GANDON

**Secrétaire** : Valérie MENAGER

**Secrétaire Adjointe** : Valérie VERNON

**Béatrice Chaillou**  
**Présidente du comité des fêtes**



## LA BROCANTE 29/08

Malgré la pluie et les conditions sanitaires contraignantes, nous sommes heureux d'avoir pu organiser cette journée de rencontre et de convivialité dans notre village.

## MARIAGE(S) AU(X) VILLAGE(S)

Quatrième étape de cette série de spectacle au sein de la communauté de commune, Mariage(s) au(x) village(s) a apporté le soleil fin septembre dernier.



# COURBOUZON SE DONNE EN SPECTACLE

Le 26 septembre dernier sous un soleil radieux bien qu'un poil frisquet, Courbouzon a reçu le spectacle co-créé par la Cie de La Valise Ondulatoire et la compagnie Jean et Faustin « Mariage(s) au(x) Village(s) ».

Ce spectacle était une déclaration d'amour au village de Courbouzon : des anecdotes historiques nous apprenaient quelques cocasseries du cru, un parcours déambulatoire permettait de redécouvrir le village sous un autre angle et surtout un défilé de courbouzonnaïses et de courbouzonnaïses ont fait la part belle à l'événement.

Une vingtaine de courbouzonnaïses.e.s a joué le jeu pour agrémenter ce spectacle haut en couleurs. Cela faisait plusieurs mois que ces acteurs défilants travaillaient l'aventure. En effet une première réunion conviviale avait eu lieu début mars, les habitants volontaires ont ainsi échangé leurs souvenirs, leurs attachements et leurs coups de coeur du village. Les comédiens ont donc pu récolter une matière première précieuse pour l'élaboration de leur scénario : effectivement la couleur qui ressortait des histoires des courbouzonnaïses.e.s était les fêtes d'antan...





N'en dites pas plus à nos 11 comédiens : la trame était toute trouvée : Courbouzon serait sportif ou ne serait pas ! Forts de cette thématique, les habitants se sont donc de nouveau revus plusieurs fois à la fin de l'été pour faire des "essayages sportifs" sous la direction des comédiens. De l'aérobic au sport automobile en passant par le judo et le skate, une belle palette était représentée ! Notons que tous les âges étaient présents et cela fait plaisir que toutes les générations se mélangent.

Il y avait beaucoup de joie lors de ce moment et la bonne humeur était contagieuse. Ce beau moment s'est terminé par un banquet de mariage organisé par le comité des fêtes. Saluons l'équipe du comité qui a fait un travail formidable en installant plusieurs barnums et en étant aux petits soins des convives ! Tout ça en respectant les gestes barrières et les distanciations sociales : un vrai défi

Un grand merci à Claude Coyau, Frank Chastel, et Olivier Denis pour leur aide précieuse lors de l'installation de la pyramide de foin !

Un immense merci également aux habitants qui ont défilé et assisté aux festivités : Courbouzon n'a rien oublié de son esprit festif !

**Céline Piscioneri**  
**La valise ondulatoire**

# LE COMITÉ DE PARRAINAGE



Bonjour à tous,

Le Comité de Parrainage présente toutes ses excuses de n'avoir pu reprendre les activités cartes et jeux 2020 ainsi que l'organisation de la journée détente à Bracieux.

Nous espérons que dans un avenir assez proche nous pourrons reprendre nos activités.

Le Comité de Parrainage a activement participé à l'atelier de fabrication de masques pour les habitants de la commune.

Nous vous invitons à participer à toutes les animations proposées par le Comité de Parrainage. Toutes les générations sont invitées. Pour les personnes ne pouvant se déplacer mais désirant participer ou s'informer, nous vous prions de contacter les responsables aux numéros suivants :

Tél. 06.80.01.53.46

Tél. 06.67.18.22.80

Tél. 07.81.70.16.89

Tél. 06.31.47.21.93

En attendant la reprise de nos activités, nous vous souhaitons une bonne santé . Prenez soin de vous et **PROTÉGEZ VOUS.**

Malgré les circonstances particulières de cette fin d'année, nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une bonne année 2021 A bientôt nous l'espérons.

**Jeannine Genty**

**Présidente du Comité de parrainage**



# LE CONSEIL MUNICIPAL

LES COMPTES  
RENDUS

LE BUDGET



## PARTICIPATION CITOYENNE

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, le Major BUIGNET de la Brigade territoriale autonome de Mer est venu présenter la démarche de la participation citoyenne. Cette démarche consiste à associer les habitants à la vie sécuritaire de la commune sous la direction du Maire.

## TRAVAUX DE VOIRIE 2020

Dans le cadre des travaux d'extension de réseau d'eau potable et d'assainissement, le Syndicat Val d'eau propose à la commune de Courbouzon de s'associer pour la réalisation des travaux de reprise de la structure de voirie et de réfection définitive au droit des réseaux. Le syndicat Val d'eau sera en charge des opérations de consultation et de sélection du candidat, de la signature, de la notification ainsi que de l'exécution du marché pour le compte du groupement. La commune de Courbouzon s'engagera quant à elle à régler directement les situations à hauteur des prestations la concernant. Le conseil municipal décide de recourir à la formule du groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie tels que décrits ci-dessus. Il décide de désigner le Syndicat Val d'Eau coordonnateur du groupement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

## GROUPAMA - CIGAC

Groupama s'est doté d'une structure de gestion des contrats d'Assurances du Personnel appelée CIGAC. Le conseil municipal autorise le Maire à renouveler et à signer le contrat d'assurance du personnel communal avec GROUPAMA pour une durée de trois ans du 01/01/2020 au 31/12/2023 avec possibilité de résiliation annuelle.

## ACQUISITION MATERIEL

Suite à l'acquisition d'une perceuse visseuse, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement suivante avant le vote du budget primitif 2020 :  
Compte 2188 « Autres immobilisation corporelles » : 191.66 € HT - 229.99 € TTC.

## RUE BAUDIÈRE - REDUCTION DE LA VITESSE DE CIRCULATION

Suite au comptage du passage des véhicules dans la « Rue Baudière » avec enregistrement des vitesses réalisé par la société CPEV, il s'avère que les dépassements de vitesse autorisée dans la « Rue Baudière » sont très rarement effectifs. Cependant, la priorité à droite de la « rue du Carroir » n'est pas respectée par les véhicules venant du « Chemin des Soldats ». Le conseil municipal décide d'implanter un panneau « Stop » sur la « Rue Baudière » au croisement avec la « Rue du Carroir » dans le sens Nord-Ouest vers le Sud-est (du « Chemin des Soldats vers la » Rue de Buzus »).

## MODIFICATION DE MARQUAGE

Suite à un accident survenu sur la route départementale 112 à la hauteur de la voie communale n°8 dite de « Bel-Air » entre la commune de Mer et le pont de Muides, la municipalité a sollicité le conseil départemental pour la mise en place d'une ligne blanche continue à la hauteur du croisement de la RD112 et de la voie communale n° 8 dite « De Bel Air » afin d'interdire tout dépassement à cet endroit.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par courrier en date du 22 janvier 2020, le conseil départemental n'a pas jugé opportun de créer une ligne continue au droit de l'intersection de la VC n°8 précisant que cette action « ne saurait apporter de meilleures garanties en terme de sécurité routière »

## PEUPLERAIE COMMUNALE

Suite à la vente pour compte en date du 4 avril 2019 du lot de peupliers par la coopérative UNISYLVA, la commune accepte l'encaissement d'un chèque de 11122.80 € correspondant au cinquième et dernier versement du montant de cette vente.

## VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le conseil municipal prend connaissance du compte de gestion adressé par Monsieur le Trésorier de Mer. Ce document retrace l'exécution budgétaire de l'exercice de 2019 et est en conformité avec le compte administratif dressé par le Maire. Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

Le compte administratif est un acte d'exécution budgétaire qu'il n'est pas possible de modifier. Il justifie l'ensemble des opérations comptables de l'année écoulée et fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses.....	194 359.53 €
Recettes.....	677 307.31€
Excédent.....	482 947.78€

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses.....	94 202.33 €
Recettes .....	70 421.11 €
Déficit.....	23 781.22 €

## AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le résultat de l'exercice 2019 est le suivant :

Excédent de fonctionnement.....	482 947.78 €
Déficit investissement.....	- 23 781.22 €
Solde positif des restes à réaliser.....	3 363.60 €

Le report au budget 2020 du résultat excédentaire de fonctionnement s'effectuera comme suit :

- au compte 1068 pour couvrir le besoin de la S.I.....	20 417.62 €
- au compte 002 excédent reporté de la S.F.....	462 530.16€

## TAUX D'IMPOSITION 2020

Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition 2019 pour l'année 2020 comme suit :

- Taxe d'habitation.....	9.38 %
- Taxe foncière (bâti).....	12.08 %
- Taxe foncière (non bâti) .....	41.93 %

## SUBVENTIONS 2020

Reconduction de l'ensemble des subventions d'un montant total de 2514 €.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	687 557.16 €
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	129 023.22 €

## SEANCE A HUIS CLOS

Compte tenu du contexte sanitaire, l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 permet au maire de décider que la réunion du conseil municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister. En adéquation avec les consignes sanitaires en vigueur dans le cadre de la lutte contre le coronavirus Covid-19, le Conseil Municipal décide que la séance se déroule à huis clos comme l'autorise le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L2121-18.

## ELECTION DU MAIRE

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le conseil municipal comptabilise un suffrage exprimé pour Monsieur Laurent FOUCHER, dix suffrages exprimés pour Monsieur Jean-Michel SAUVAGE. Le conseil municipal proclame Monsieur Jean-Michel SAUVAGE, Maire de la commune de Courbouzon et le déclare installé.

## CREATION DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122.2 du code général des collectivités territoriales, "le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal". L'effectif légal du conseil municipal de la commune étant de 11 membres, le nombre maximal d'adjoints est de trois. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à trois le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Courbouzon.

## ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin et de la comptabilisation des votes, le conseil municipal élit les adjoints au Maire suivants;

M. Laurent FOUCHER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint au maire.

Mme Pascale COSSON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème adjointe au maire.

M. Claude COYAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème adjoint au maire.

## INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Comme la loi le précise, les fonctions de maire, d'adjoint au maire et de conseiller municipal sont gratuites, mais donnent lieu au versement d'indemnités de fonction, destinées à compenser les frais que les élus engagent pour l'exercice de leur mandat, mais aussi, dans une certaine mesure, le manque à gagner qui résulte pour eux du temps qu'ils consacrent aux affaires de la commune. Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Les montants ci-dessous sont ceux qui ont été votés fin 2019, dans le cadre de la loi relative à l'Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Les indemnités des maires et des adjoints des communes de moins de 3 500 habitants ont été revalorisées par rapport aux mandats précédents. Les taux maximaux, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, applicables aux élus de notre commune sont les suivants :

Maire : 25.5 %

Adjoints au Maire : 9.9 %

Suite à la demande de Monsieur le Maire de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous, le conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit le taux des indemnités de fonction pour la présente mandature :

Taux de l'indemnité de fonction, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Le Maire : 21.25 %

Les adjoints au maire : 8.25 %

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, il convient de procéder à la désignation des délégués communaux au sein des syndicats intercommunaux.

Le conseil municipal a procédé au vote, à la majorité absolue des suffrages, et a élu les délégués suivants dans les syndicats intercommunaux:

Syndicat Val d'Eau (Avaray - Courbouzon - Lestiu - Mer)

1 délégué titulaire      Monsieur Claude COYAU

1 délégué suppléant    Madame Pascale COSSON

Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

1 délégué titulaire      Monsieur Laurent FOUCHER

1 délégué suppléant    Monsieur François FONTAINE

Syndicat Intercommunal d'Elimination des Ordures Ménagères du groupement de Mer

1 délégué titulaire      Monsieur Pascal GONNET

1 délégué suppléant    Madame Martine THAUVIN

S.I.D.E.L.C. Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher

1 délégué titulaire      Monsieur Jean-Michel SAUVAGE

1 délégué suppléant    Monsieur Jérôme GENTY

## **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Afin de permettre une gestion plus efficace et plus rapide des affaires de la commune, le conseil municipal décide de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1 500 euros ;
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à 1500€.

## EMPRUNTS

Monsieur le maire fait une présentation de l'état d'endettement de la commune :

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2020										
Objet de l'emprunt	Montant total des annuités 2020	Montant total des annuités 2021	Montant total des annuités 2022	Montant total des annuités 2023	Montant total des annuités 2024	Montant total des annuités 2025	Montant total des annuités 2026	Montant total des annuités 2027	Montant total des annuités 2028	Montant total des annuités 2029
PRET ATELIER COMMUNAL contracté en 2010	6085,08	6085,08	6085,08	6085,08	6085,08	3042,63	0	0	0	0
PRET ENFOUISSEMENT RESEAUX ET TERRAIN MULTISPORTS contracté en 2013	11865,04	11865,04	11865,04	11865,04	11865,04	0	0	0	0	0
PRET ENFOUISSEMENT RESEAUX contracté en 2017	4466,76	4466,76	4466,76	4466,76	4466,76	4466,76	4466,76	4466,76	4466,76	2233,38
<b>TOTAL</b>	<b>22416,9</b>	<b>22416,9</b>	<b>22416,9</b>	<b>22416,9</b>	<b>22416,9</b>	<b>7509,39</b>	<b>4466,76</b>	<b>4466,76</b>	<b>4466,76</b>	<b>2233,38</b>

## SIDELC

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération de : Sécurisation BT sur le poste « Buzus » sur la commune de COURBOUZON, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre, en date du 28 octobre 2019, de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux. Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous:

	COUT DES TRAVAUX			PARTICIPATIONS	
	HT €	TVA 20 %	TTC €	SIDELC €	COMMUNE €
<b>GC ORANGE</b>					
Etudes AP	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €	0.00 €	3 000,00 €
Génie civil FT	40 000,00 €	8 000,00 €	48 000,00 €	0.00 €	48 000,00 €
Divers et imprévus	2 125,00 €	425,00 €	2 550,00 €	0.00 €	2 550,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>44 625,00 €</b>	<b>8 925,00 €</b>	<b>53 550,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>53 550,00 €</b>

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif). Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leur réalisation en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal. Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études détaillées des réseaux d'éclairage public et de télécommunications, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Le Conseil Municipal décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour le réseau de télécommunications afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération. Il donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération et accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, le dossier de la commune sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération.

Il prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC. L'assemblée décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

## **ENFOUISSEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Suite aux travaux envisagés par le SIDELC de rénover le réseau électrique existant « Rue de Buzus et « Rue de la Fontaine », le Conseil municipal a décidé d'en profiter pour réaliser un enfouissement des trois réseaux : électrique, éclairage public et téléphonie.

La prise en charge financière de cette opération se répartit comme suit :

- Enfouissement du réseau électrique pris en charge à 100 % par le SIDELC
- Enfouissement du réseau éclairage public pris en charge par le SIDELC excepté les mats
- Enfouissement du réseau téléphonique pris en charge par la commune

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis de la société EIFFAGE pour la fourniture et la pose de 13 mats d'éclairage public et d'un projecteur pour la mise en valeur du lavoir « Rue de Buzus » pour un montant total de 17760 € HT – 21312 € TTC. La subvention du SIDELC pour le renouvellement et la création d'installations d'éclairage public s'élève à 40%.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander au SIDELC une étude chiffrée pour le prolongement de l'enfouissement des trois réseaux jusqu'à la sortie du village « Route d'Avaray ».

## **CIMETIERE**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise PFG (Pompes funèbres générales) pour la reprise de trois tombes dans le cimetière de Courbouzon pour un montant de 4000 € HT – 4800 € TTC.

Suite à la création d'un site cinéraire dans le cimetière de Courbouzon, le Conseil municipal fixe les tarifs des concessions des cases 4urnes (columbarium et cavurnes) :

- Concession 15 ans : 300 €
- Concession 30 ans : 500 €
- Droit d'ouverture : 30 €
- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit.

## **PARCELLE ZL 25**

Suite à la proposition du notaire en charge d'une succession, le conseil municipal décide d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée ZL25 située dans un des virages de la VC n° 8 dite de « Bel Air » au lieu-dit « Puteau ». Cette parcelle permettra à la commune de maîtriser l'agrandissement de la voirie à un endroit qui offre peu de visibilité .

## **DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMITES CONSULTATIFS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil; chaque commission est composée d'un certain nombre de membres, exclusivement des conseillers, désignés par le conseil municipal. Le Maire est président de droit de ces commissions.

Le conseil municipal décide le renouvellement des commissions municipales suivantes :

## COMMISSION DES TRAVAUX ET DE LA VOIRIE

M. Claude COYAU – M. Pascal GONNET

## COMMISSION DU CIMETIERE

M. Pascal GONNET - Mme Marie-Dominique THOMAS - Mme Martine THAUVIN

## COMMISSION DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE

Mme Pascale COSSON – M. François FONTAINE - Mme Adeline MAINARDI – M. Jérôme GENTY

## COMMISSION JEUNESSE, ANIMATION ET CEREMONIES

Mme Pascale COSSON – Mme Valérie VERNON - Mme Adeline MAINARDI – Mme Marie-Dominique THOMAS – M. François FONTAINE

## COMMISSION FINANCES

M. Laurent FOUCHER – Mme Pascale COSSON – M. Claude COYAU – M. François FONTAINE

Il décide du renouvellement du comité consultatif ci-dessous:

## COMITE CONSULTATIF COMMUNICATION

M. Laurent FOUCHER – Mme Valérie VERNON – Mme Adeline MAINARDI – M. François FONTAINE

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur Le Maire expose que, en vertu de l'article 1650 du Code général des Impôts, la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. Aussi, dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux, de nouveaux commissaires doivent être nommés. Pour mémoire, il faut rappeler que, dans les communes de moins de 2000 habitant, la commission comprend, outre le Maire qui en assure la présidence, six commissaires titulaires désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal est donc invité à établir cette liste qui doit comprendre, un nombre double de propositions de commissaires titulaires et de commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal établit une liste de candidats en nombre double (12 titulaires et 12 suppléants) qui sera soumise à la Direction des Services Fiscaux. Parmi cette liste, le Directeur procèdera à la désignation des commissaires (6 titulaires et 6 suppléants).

## **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le conseil municipal fixe le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale à quatre. Le conseil municipal élit

Madame Marie-Dominique THOMAS

Madame Pascale COSSON

Madame Valérie VERNON

Madame Martine THAUVIN

en tant que membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES - PLUI

Suite aux délibérations de prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le conseil municipal a désigné :

- 1 élu référent titulaire : Pascale COSSON
- 1 élu référent suppléant : Jean-Michel SAUVAGE
- 1 technicien référent : la secrétaire de mairie

Il a autorisé Monsieur le Maire à signer la charte de gouvernance.

## ENEDIS

La commune percevra une redevance de 233 € pour l'occupation du domaine public pour l'année 2020.

## ORANGE

La commune percevra une redevance de 723.03 € pour l'occupation du domaine public pour l'année 2020.

# SÉANCE DU 3 AOUT 2020

## CNAS (Comité national d'action sociale)

Le conseil municipal a désigné Madame Pascale COSSON en tant que déléguée local des élus du CNAS.

## SIDELC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n° 2020-19 l'autorisant à demander au SIDELC une étude chiffrée pour le prolongement de l'enfouissement des trois réseaux jusqu'à la sortie du village "Route d'Avaray".

Suite à sa demande, le SIDELC a réalisé une nouvelle étude chiffrée.

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération de : Sécurisation BT sur le poste « Buzus » sur la commune de COURBOUZON, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre, en date du 1er juillet 2020, de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous:

	COUT DES TRAVAUX			PARTICIPATIONS	
	HT €	TVA 20 %	TTC €	SIDELC €	COMMUNE €
<b><u>GC ORANGE</u></b>					
Génie civil FT	44 518,00 €	8 903,60 €	53 421,60 €	0.00 €	53 421,60 €
Divers et imprévus	2 225,90 €	445,18 €	2 671,08 €	0.00 €	2 671,08 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>46 743,90 €</b>	<b>9 348,78 €</b>	<b>56092,68 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>56 092,68 €</b>

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif). Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leur réalisation en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal.

Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études détaillées des réseaux d'éclairage public et de télécommunications, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Le Conseil Municipal décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour le réseau de télécommunications afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération. Il donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération et accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, le dossier de la commune sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération. Il prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC. L'assemblée décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

## **CIMETIERE**

Suite à la création d'un site cinéraire dans le cimetière de Courbouzon, le Conseil municipal approuve le règlement du site cinéraire et autorise Monsieur le maire à le signer.

## **SPECTACLE « MARIAGES AU VILLAGE »**

Le conseil municipal approuve la programmation du spectacle « Mariages au village » prévu le samedi 26 septembre 2020 pour un coût total TTC de 900 €. Il autorise Monsieur le maire à signer le contrat de cession d'exploitation de ce spectacle.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

Suite au diagnostic du réseau d'éclairage public réalisé par l'entreprise IDELUM, la commune a reçu deux devis pour effectuer les travaux de rénovation et de mise aux normes nécessaires sur le réseau d'éclairage public. Le conseil municipal décide de confier les travaux de rénovation des armoires de commande et du réseau d'éclairage public à l'entreprise ENGIE pour un montant total de 2946 € HT - 3535.20 € TTC

## **DEFIBRILLATEUR**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le contrat de maintenance annuel du défibrillateur. La durée du contrat est de 5 ans et le coût annuel est de 186 € TTC.

## **PARCELLE C311 – AIRE DE JEUX ENFANTS**

Monsieur le maire rappelle que la commune a acquis la parcelle C311 afin de réaliser une aire de jeux pour les tout-petits. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le devis établi par l'entreprise A4 Nature pour la remise en état de la parcelle avant engazonnement pour un montant total de 1700 € HT - 2040 € TTC.

## **LIGNES TELEPHONIQUES ET INFORMATIQUES**

Les installations téléphoniques et informatiques étant très anciennes, l'accès à internet n'est pas fiable et le secrétariat subit régulièrement des coupures internet. Le conseil municipal décide de confier la remise en état des lignes téléphoniques et informatiques à l'entreprise BIGOT pour un montant total de 1197.60 € HT - 1437.12 € TTC.

## GESTION DES LISTES ELECTORALES

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, la commune doit procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission de contrôle qui a pour missions de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité de la liste électorale.

La commission de contrôle est composée:

- d'un conseiller municipal
- d'un délégué de l'administration
- d'un délégué du Tribunal de Grande Instance

Monsieur Pascal GONNET, conseiller municipal, est désigné membre titulaire de la commission de contrôle et Madame Valérie VERNON, conseillère municipale est désignée membre suppléante de la commission de contrôle.

## FRELONS ASIATIQUES

Dans le cadre du dispositif mis en place par la CCBVL d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble du territoire communautaire, le conseil municipal désigne Messieurs Franck Chastel et Claude Coyau comme référents frelons asiatiques communaux en 2020.

# SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2020

## COMMISSION FLEURISSEMENT ET ESPACES VERTS

Le conseil municipal a décidé de mettre en place une commission « Fleurissement et aménagement des espaces verts ».

Les membres qui composent cette commission sont M. Claude Coyau, Mme Pascale Cosson, Mme Martine Thauvin, Mme Marie-Dominique Thomas, Mme Adeline Mainardi.

## DON

Le conseil municipal accepte un don exceptionnel d'un montant de 1500 €.

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle de l'association d'aide à domicile « Domicile Val de Loire ». Cet organisme sollicite la commune pour obtenir une dotation exceptionnelle qui lui permettra de verser une prime aux auxiliaires de vie dans le cadre de l'épidémie de COVID-19. Madame Pascale COSSON, 2ème adjointe, va assister à l'assemblée générale de cet organisme le 10/09/2020 et demander des précisions concernant cette demande de subvention. Le conseil municipal reporte sa décision au prochain conseil.

## RENOUVELLEMENT DES POSTES INFORMATIQUES DU SECRETARIAT

Suite à la consultation de plusieurs entreprises pour le renouvellement des postes informatiques du secrétariat de la mairie, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise suivante :

-Entreprise « ADEFI » RN 152 – 45190 TAVERS dont les devis s'élèvent à 1666.01 € HT – 1999.21 € TTC pour le renouvellement des postes informatiques et à 260 € HT - 312 € TTC pour la maintenance annuelle.

## PEUPLERAIE COMMUNALE

Suite à l'opération de vente pour compte de bois réalisée en avril 2019 par la coopérative UNISYLVA, Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe donné par le conseil municipal lors de la séance du 03/08/2020 pour procéder au reboisement de la peupleraie communale au fur et à mesure de l'exploitation des différents lots vendus. Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu le devis de la coopérative UNISYLVA pour le reboisement de la peupleraie au lieu-dit « Les Plaines ».

Le conseil municipal, après examen de la proposition de la coopérative UNISYLVA, autorise Monsieur le Maire à signer le devis n° 2020/JRE/60 établi par la coopérative UNISYLVA pour les travaux de reboisement de la peupleraie communale s'élevant à 10237 € HT - 11757 € TTC.

## SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Suite au constat de l'augmentation des actes d'incivilités comme le vandalisme sur des véhicules en stationnement et sur le mobilier urbain, la municipalité travaille depuis un an au projet de mettre en place un système de vidéo protection sur le parking de la mairie. Monsieur le Maire rappelle qu'il a présenté un premier devis de la société SPO Services pour la mise en place d'un système vidéo composé de deux caméras extérieures, d'un enregistreur et d'un écran pour un montant total de 2 995.32 € HT lors de la séance du 9 septembre 2019.

La société SPO a effectué une deuxième visite sur site le 23 juin 2020 pour approfondir la réflexion et réactualiser sa proposition commerciale. La nouvelle proposition prend en compte la confection du massif en béton pour la pose du mât pour un montant s'élevant à 1036 € HT. Le mât pour l'installation des caméras sera installé une dizaine de mètres plus loin que prévu initialement. La tranchée et le fourreau pour amener l'électricité de la mairie au mât sera à la charge de la commune.

Monsieur le Maire présente le nouveau devis établi par la société SPO :

- Fourniture d'un système vidéo composé de deux caméras extérieures, d'un enregistreur vidéo, d'un écran et des accessoires de montage et câblage pour un montant de 1568.38 € HT - 1882.05 € TTC
- Confection du massif en béton pour la pose du mât : 1036.20 € HT - 1243.44 € TTC
- Main d'oeuvre pour le passage de câble : 357 € HT - 428.40 € TTC
- Main d'oeuvre pour la pose, la programmation et la mise en service des systèmes : 476 € HT - 571.20 € TTC

Le conseil municipal, après examen de la proposition de la société SPO Services, autorise Monsieur le Maire à signer le devis en date du 28 juillet 2020 établi par cette société pour un montant total s'élevant à 3437.58 € HT - 4125.09 € TTC.

# SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2020

## FORMATION DES ELUS COMMUNAUX

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ». Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur (agrément dispensé après avis du Conseil national de la Formation des Elus locaux). Le conseil municipal décide de fixer les dépenses de formation, par an, à 2 % des indemnités de fonction allouées aux élus de la commune.

## ACQUISITION PARCELLE ZL 25 A L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il a approuvé au cours de la séance du 15/06/2020 l'acquisition de la parcelle cadastrée ZL25 à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la date de signature de cette transaction est prévue le mardi 17 novembre 2020 à l'étude de Maître Cyril MUNIER. L'opération d'acquisition à l'euro symbolique est interprétée comme une subvention de l'organisme initialement propriétaire du bien vers celui qui l'acquiert. La valeur du bien doit être inscrite au bilan de la collectivité qui le reçoit.

L'euro symbolique est enregistré comme une dépense exceptionnelle en cas d'acquisition.

La valeur de la parcelle cadastrée ZL 25 d'une contenance de 24 ca portée dans le projet d'acte de vente établi par Maître Cyril MUNIER est de 30 €.

Les frais de notaire inhérent à cette transaction s'élèveront approximativement à 300 €. Monsieur le Maire précise que cette transaction donne lieu à une opération budgétaire à enregistrer en comptabilité.

Le conseil municipal autorise le maire à procéder aux ajustements budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération :

### -SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses - Chapitre 041 - Compte 2111 " Terrains nus " : + 29 €

Recettes - Chapitre 041 - Compte 132 " Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables" : + 29 €

Dépenses - Chapitre 21 - Compte 2131 "Bâtiments publics" : - 301

Dépenses - Chapitre 21 - Compte 2111 "Terrain nu" : + 301

## ENFOUISSEMENT DES RESEAUX « RUE DE BUZUS »

Suite aux travaux envisagés par le SIDELC de rénover le réseau électrique existant « Rue de Buzus et « Rue de la Fontaine », le Conseil municipal a décidé d'en profiter pour réaliser un enfouissement des trois réseaux : électrique, éclairage public et téléphonie. Il rappelle au conseil municipal que dans le cadre de son dispositif de subventionnement aux communes concernant les installations d'éclairage public, le SIDELC participe à 40 % du coût HT plafonné à une dépense subventionnable de 1 500 € pour la pose et la fourniture d'un point lumineux.

Ce projet est susceptible d'être subventionné par le Conseil Départemental au titre de la Dotation de Solidarité Rurale. Il y a lieu de présenter un dossier de demande de subvention en ce sens.

Le conseil municipal décide d'approuver le programme de travaux suivant :

-  Enfouissement des réseaux : 53 081.05 € TTC (La commune ne récupère pas la TVA pour le génie civil de télécommunication)

- Fourniture et pose de 18 mâts d'éclairage public pour un montant total de 22 770 € HT - 27 324 € TTC

- Fourniture et pose d'un projecteur pour la mise en valeur du lavoir pour un montant total de 1 320 € HT - 1 584 € TTC

- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet

- d'adopter le plan de financement suivant :

o subvention (Conseil Départemental) : 25 000 €

o subvention pour les dépenses d'éclairage public(SIDELC) : 9 308 €

o autofinancement : 42863.05€

- de solliciter l'attribution d'une subvention au Conseil Départemental de Loir-et-Cher au titre de la Dotation de Solidarité Rurale

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

## **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – ACQUISITION D'OUTILLAGE ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise EQUIP JARDIN est venue présenter de l'outillage à batterie professionnel pour l'entretien des espaces verts de la commune : une batterie qui s'adapte sur les différents outils, une débroussailleuse, un souffleur, un taille haie. S'équiper d'outils fonctionnant sur batterie présente de nombreux avantages :

- nuisances sonores réduites pour l'utilisateur et les habitants de la commune
- produits ergonomiques et légers qui facilitent le travail quotidien de l'utilisateur et diminuent tout risque de troubles musculosquelettiques.

Monsieur le Maire présente ensuite les devis établis par la société EQUIP JARDIN pour la fourniture de ces outils :

- Batterie PELLENC Ultra Lithium Battery 1500 avec accessoires (Harnais-cordon-adaptateur) : 1 690.05 € HT.
- Débroussailleuse à batterie PELLENC Excellion 2000 et accessoire (tête City cut) : 1 045.33 € HT.
- Souffleur à batterie PELLENC Airion 3 et accessoire (sangle portage) : 539.89 € HT.
- Tailles haies à batterie PELLENC Helion 2 compact et accessoire (Lamier R4 63 cm) : 685 € HT.

Le conseil municipal, décide l'acquisition de l'outillage électrique présenté ci-dessus pour un montant total de 3 960.27 € HT – 4 752.32 € TTC, autorise le Maire à signer le devis n° 238038 et à procéder à des ajustements de crédits entre les différentes lignes du budget principal de la commune.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses - Compte 61523 " Voies et réseaux" : - 5 000 €

Dépenses - Compte 023 " Virement à la section d'investissement" : + 5 000 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes - Compte 021 " Virement de la section de fonctionnement" : + 5 000 €

Dépenses - Compte 2157 " Matériel et outillage de voirie" : + 5 000 €

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle de l'association d'aide à domicile « Domicile Val de Loire ». Dans le cadre de la crise épidémique due à la COVID-19, cette association d'aide à domicile sollicite les collectivités territoriales pour obtenir une aide financière permettant de verser une prime exceptionnelle aux auxiliaires de vie qui ont maintenu leur activité auprès des bénéficiaires les plus fragiles malgré les risques et un contexte très anxiogène. Le conseil municipal décide de reporter sa décision au moment de l'élaboration du budget 2021 pour définir le montant des subventions à accorder à toutes les associations d'aide à domicile qui interviennent dans la commune.

## **APPROVISIONNEMENT EN FIOUL DOMESTIQUE**

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes Beauce Val de Loire, compte tenu des volumes consommés annuellement, doit procéder à la passation d'un marché public pour l'approvisionnement en fioul des écoles dont elle assure la gestion directe. Il précise que la Communauté de communes Beauce Val de Loire propose aux communes, aux syndicats scolaires et au syndicat d'élimination des ordures ménagères de Mer de grouper leurs commandes avec les siennes afin de faire bénéficier l'ensemble des collectivités concernées de tarifs négociés collectivement.

La Communauté de communes Beauce Val de Loire propose d'être coordonnateur du groupement. A ce titre, elle pourrait être en charge des opérations de consultation et de sélection du ou des candidats, de l'organisation de la commission d'appel d'offres, de la signature et de la notification du marché pour le compte du groupement, ainsi que de l'exécution du marché. Les autres membres du groupement s'engagent quant à eux à procéder au paiement des factures adressées par les titulaires retenus par le coordonnateur pour chaque marché subséquent.

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'approvisionnement en fioul domestique, de désigner la communauté de communes Beauce Val de Loire d'être coordonnateur du groupement et à ce titre de dire que, le cas échéant, la Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire. Il autorise le Maire à signer ladite convention.

**DISSOLUTION DU CCAS**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2020, d'exercer directement cette compétence et de transférer le budget et l'actif du CCAS dans ceux de la commune.

**BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 5**

Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Suite au renouvellement du conseil municipal en mai 2020, les indemnités du Maire et des adjoints ont été revalorisées et votées au cours de la séance du conseil municipal du 25 mai 2020 après le vote du budget primitif de la commune.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, la décision modificative n° 5 de l'exercice 2020 a vocation à ajuster les crédits afin de prendre en compte des dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes étapes budgétaires au chapitre 65 - compte 6531.

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à des ajustements de crédits entre les différentes lignes du budget principal de la commune comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses - Compte 61523 " Voies et réseaux" : - 2 500 €

Dépenses - Compte 6531 " Indemnités" : + 2 500

**CCBVL - COMMISSIONS**

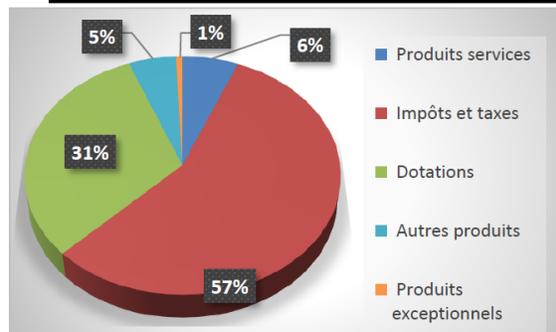
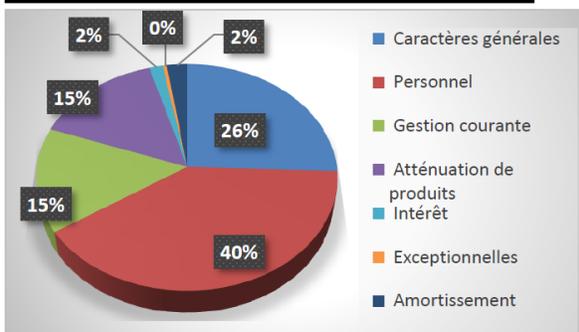
La communauté de communes Beauce Val de Loire met en place six commissions thématiques ouvertes aux conseillers communautaires et conseillers municipaux. Les candidats pour participer aux commissions communautaires sont les suivants :

Nom - prénom	Fonction	Commissions
		Moyens généraux / Finances - Ressources humaines - Mutualisation
MAINARDI Adeline	Conseillère	Jeunesse - Petite enfance - Scolaire
SAUVAGE Jean-Michel	Maire	Travaux – Voirie - GEMAPI
		Solidarité - Cohésion sociale - Enseignement musical
FONTAINE François	Conseiller	Tourisme – Développement économique
FOUCHER Laurent	1 <sup>er</sup> Adjoint	Aménagement du territoire – Habitat – Développement durable

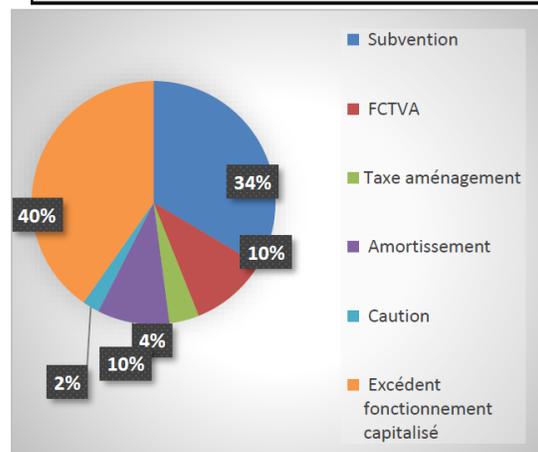
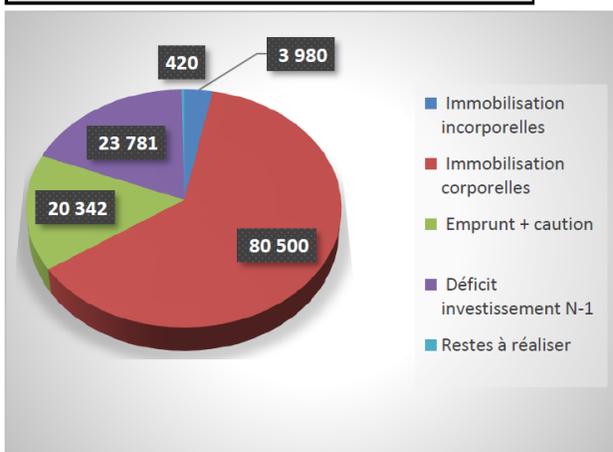
**CONSULTATION PUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SAS BIOGAZMER a déposé à la préfecture un dossier de demande d'enregistrement en vue d'exploiter une unité de méthanisation à Mer. Cette demande est soumise à une consultation publique qui se déroulera du 14/12/2020 au 11/01/2020. Le dossier est consultable en mairie et un registre est mis à la disposition du public pour y consigner les observations éventuelles. A l'issue de la clôture de cette consultation, le conseil municipal est amené à faire connaître son avis dans un délai de 15 jours.

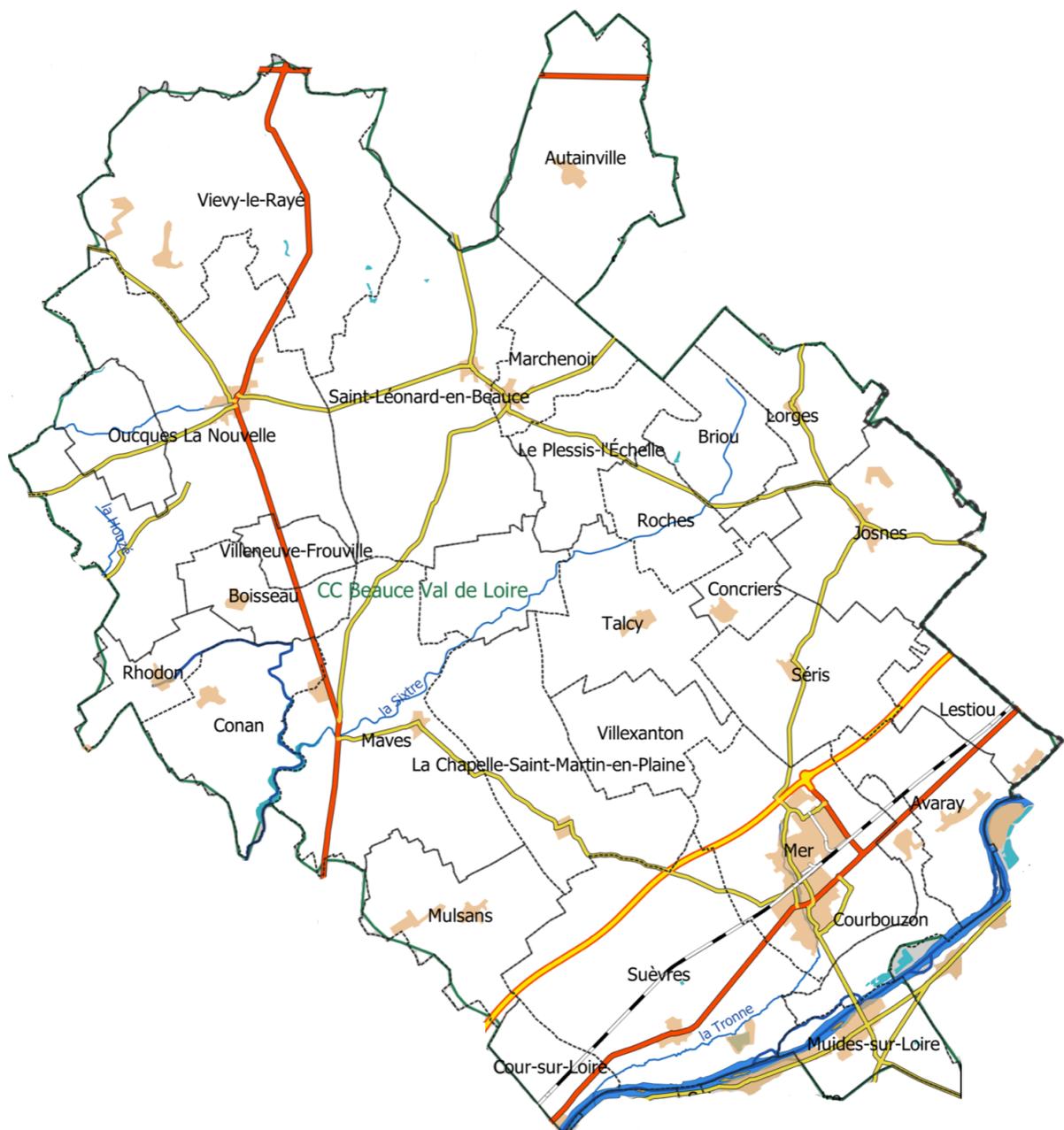
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Caractères générales	52 320	Produits services	14 040
Personnel	81 950	Impôts et taxes	126 946
Gestion courante	30 455	Dotations	70 541
Atténuation de produits	30 573	Autres produits	12 000
Intérêt	3 220	Produits exceptionnels	1 500
Exceptionnelles	1 000	<b>TOTAL</b>	<b>225 027</b>
Amortissement	4 851		
<b>TOTAL</b>	<b>204 369</b>		
Excédent de fonctionn. de l'année	<b>20 658</b>	Report résultat N-1	<b>462 530</b>
Virement à la section investissement :	<b>74 529</b>		
Excédent de l'année :	<b>408 659</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>687 557</b>	<b>TOTAL</b>	<b>687 557</b>



SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Immobilisation incorporelles	3 980	Subvention	17 000
Immobilisation corporelles	80 500	FCTVA	5 300
Emprunt + caution	20 342	Taxe aménagement	2 000
<b>Sous-total</b>	<b>104 822</b>	Amortissement	4 851
Déficit investissement N-1	<b>23 781</b>	Caution	1 142
Restes à réaliser	420	<b>Sous-total</b>	<b>30 293</b>
<b>TOTAL</b>	<b>129 023</b>	Excédent fonctionnement capitalisé	20 418
		Virement de la section de fonctionnement	74 529
		Restes à réaliser	3 784
		<b>TOTAL</b>	<b>129 023</b>



# LA VIE INTER COMMUNALE





**Pascal HUGUET**  
**Président de la CCBVL**

Chers habitants,

En ce début de mandat en tant que nouveau Président, je tenais à me présenter à vous et à remercier très sincèrement les élus qui ont précédé l'équipe désormais en place et plus particulièrement mon prédécesseur Claude DENIS. Par leur engagement, leur implication et pour l'ensemble du travail qu'ils ont accompli en tant qu'élus au service de la CCBVL et plus largement du territoire, nous pouvons être fiers de ce qui a été réalisé pour le dynamisme de la Communauté de Communes au service de votre qualité de vie.

Notre territoire dispose d'atouts considérables. C'est une évidence même si elle apparaît encore parfois peu visible pour celles et ceux d'entre nous qui souffrent, ou qui sont confrontés aujourd'hui à des difficultés économiques, sociales. Cette richesse, si variée, recouvrant à la fois des activités économiques, touristiques ou encore agricoles, aussi bien que de réelles ressources environnementales, doit nous permettre d'avoir une vraie ambition, une confiance en l'avenir. Nous avons le devoir de nous "battre" pour notre territoire. Et c'est l'engagement que j'ai pris auprès de vos maires !

Aussi, je me suis engagé :

- à travailler dans un esprit de collaboration renforcée avec toutes les communes de manière équitable et de responsabiliser dans leurs délégations les Vice-Présidents.
- à associer pleinement tous les acteurs de ce territoire, tous les hommes et toutes les femmes qui l'animent, le font vivre et le portent vers demain... dans le but de construire et partager une vision commune.

Notre Communauté de Communes a pour vocation de mettre en œuvre un vrai projet de territoire, pensé, cohérent, structuré. Elle n'a pas à se substituer aux compétences des communes qui doivent rester l'échelon de proximité par excellence. En effet, ce sont les élus des communes qui doivent permettre d'identifier, de repérer les personnes, les ressources de notre territoire et qui doivent permettre de faire le lien au sein de ce même territoire. La crise sanitaire que nous vivons cette année affaiblit les plus démunis et les plus fragiles. Je pense bien évidemment aux personnes qui sont ou qui ont été touchées par ce virus mais aussi à tous nos commerces. Le choix du gouvernement de « reconfiner » la population et surtout de fermer bon nombre d'établissements fragilise une nouvelle fois notre économie. Même si le choix final d'achat reste aux consommateurs, à vous concitoyens, je vous invite vivement à retarder vos achats et privilégier les commerces qui font battre le cœur de nos villes et villages. Nous nous devons d'être solidaires afin que nos bourgs ne deviennent sans vie.

Début septembre, et comme je m'y étais engagé lors de ma campagne, je rencontre l'ensemble des conseillers municipaux en participant aux Conseils Municipaux de chaque commune. Passer dans nos 30 communes va prendre du temps mais je tiens à le faire afin d'être au plus proche des attentes de vos élus. C'est un chantier considérable et un enjeu majeur pour le territoire ! Grâce aux départements du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire, qui ont engagé des sommes très importantes, nous allons disposer d'une couverture numérique ultra-performante grâce à la fibre optique sur tout le territoire, même les plus isolés. Avec l'arrivée de la Fibre, nous allons bénéficier à horizon 2023 d'une couverture numérique intégrale qui favorisera notre développement, notamment touristique, et améliorera le quotidien de tous. C'est un avantage certain pour les entreprises, en particulier pour le télétravail et le développement de nouveaux services, mais aussi pour la formation à distance, l'accès à la culture, aux soins grâce à la télémédecine et, tout simplement, pour la vie quotidienne, dont les démarches seront facilitées.

Avec la construction du nouveau groupe scolaire de Josnes, la CCBVL conduit aujourd'hui l'un de ses plus importants chantiers autant par l'enjeu stratégique et structurant pour le territoire, que par les montants financiers engagés. Les nouvelles installations seront livrées et opérationnelles au plus tard début d'année 2021 pour permettre une rentrée scolaire en septembre de cette même année. Le bâtiment, d'une emprise au sol de 1350 m<sup>2</sup>, est situé au cœur d'un nouveau quartier qui va structurer le développement urbain de la commune.

En restant plus que jamais à l'écoute des habitants et des porteurs de projets, en garantissant l'efficacité des services publics, nous serons capables de bâtir un avenir partagé en respectant notre passé commun.

**Pascal HUGUET**  
**Président de la CCBVL**

## LA MAISON DE L'HABITAT GRAND CHAMBORD – BEAUCE VAL DE LOIRE OUVRE SES PORTES



Les Communautés de communes Grand Chambord et Beauce Val de Loire ont créé une Maison de l'Habitat à l'échelle des deux territoires. Il s'agit d'un service de proximité avec une entrée téléphonique, physique et itinérante, destinée pour vous, habitants ou futurs habitants du territoire pour vous accompagner dans votre parcours résidentiel avec différents experts à disposition : thermiciens, juristes, architectes, artisans... La Maison de l'Habitat est donc là pour répondre à vos questions relatives à votre logement comme sur les thématiques suivantes :

- Une recherche de logement,
- Un accompagnement technique pour la rénovation énergétique,
- Un point sur les aides disponibles,
- Des conseils pour l'amélioration de votre confort,
- De la prévention pour une perte d'autonomie,

**Des permanences délocalisées** sont également organisées sur l'ensemble des secteurs du territoire. Pour prendre rendez-vous et rencontrer l'un de nos partenaires (ADIL-EIE 41 et SOLIHA 41), vous pouvez appeler au 02 54 78 10 12. Dans tous les cas, l'animateur est là pour vous accueillir. Nous serons donc présents chaque mois à :

- La mairie de Marchenoir le 1er mercredi entre 9h30 et 12h
- La mairie de Bracieux les 1er et 3èmes jeudis entre 9h30 et 12h
- La mairie de Saint-Laurent-Nouan le 2ème mercredi entre 9h30 et 12h
- La mairie de Mer le 2ème jeudi entre 14h et 16h30 et le 4ème jeudi entre 10h30 et 12h30
- La mairie de Oucques-La-Nouvelle le 3ème mercredi entre 9h30 et 12h
- La mairie de Montlivault le 4ème mercredi entre 9h30 et 12h

**SERVICE D'INFORMATION & D'ACCOMPAGNEMENT GRATUIT**

02 54 78 10 12

contact@maisondelhabitat.fr

Maison de l'Habitat Grand Chambord Beauce Val de Loire [www.maisondelhabitat.fr](http://www.maisondelhabitat.fr)

**GRAND  
CHAMBORD**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes  
**BEAUCE  
VAL DE  
LOIRE**  
[www.beaucevaldeloire.fr](http://www.beaucevaldeloire.fr)

## LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC PASSE DANS VOTRE COMMUNE UNE FOIS PAR MOIS



La Maison France services itinérante Beauce Val de Loire est en fonctionnement depuis juin 2018 sur le territoire de la Communauté de communes. En un peu plus de 2 ans de service, la Maison France services comptabilise près de 5205 rendez-vous pour 7830 démarches réalisées. Les démarches réalisées à la Maison France services :

- Création et consultation de vos espaces personnels (CPAM, MSA, CARSAT, DGFIP...).
- Accompagnement à l'utilisation des services en ligne.
- Aide à la constitution de dossiers divers.
- Si nécessaire, mise en relation avec les opérateurs partenaires.
- Accompagnement à l'utilisation du numérique (formation de 1er niveau)

### Possibilité d'effectuer les pré-demandes en ligne pour :

- Les Passeports
- Les cartes d'identité
- Les permis de conduire
- Les cartes grises

Nos partenaires : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), la CARSAT pour les régimes de retraite, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), le Pôle Emploi et la Mission locale.

## PERMANENCES DE LA MAISON FRANCE SERVICES EN 2021 A COURBOUZON ET DANS LES COMMUNES LIMITROPHES

**Courbouzon :** De 9h30 à 12h30 : 21 janvier ; 18 février ; 18 mars ; 15 avril ; 20 mai ; 17 juin ; 15 juillet ; 19 août ; 16 septembre ; 21 octobre ; 18 novembre ; 16 décembre.

**Avaray :** De 14h00 à 17h00 : 11 janvier ; 8 février ; 8 mars ; 12 avril ; 10 mai ; 14 juin ; 12 juillet ; 9 août ; 13 septembre ; 11 octobre ; 15 novembre ; 13 décembre.

**Lestiou :** De 14h00 à 17h00 : 25 janvier ; 22 février ; 22 mars ; 26 avril ; 28 juin ; 26 juillet ; 23 août ; 27 septembre ; 25 octobre ; 29 novembre ; 27 décembre.

**Mer :** De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, tous les mercredis, sauf les jours fériés.

### CONTACT

Caroline SODOYER – Julie SANTERRE  
06.77.16.46.94  
franceservices@beaucevaldeloire.fr

N'hésitez pas à demander plus d'informations auprès de la mairie.

# PETITE HISTOIRE

## L'HISTOIRE DES POMPIERS DE COURBOUZON

Passage des troupes en revue lors d'une  
journée sportive

Les pompiers des centres de Villexanton, Suèvres, La Chapelle Saint Martin en Plaine, Sérís, Muïdes sur Loire, Mer, Josnes, Avaray et Courbouzon se retrouvaient certains dimanches pour participer à des parcours sportifs suivi de démonstration de matériel. Un méchoui mettait fin à ces matinées amicales.

- 1** Pascal DESPRES
- 2** Jérôme GENTY
- 3** Mr Jean SAUVAGE
- 4** Mr Lucien GENTY
- 5** Mr MAUGER
- 6** Me BERGERON



# LES JEUX ET RECETTES

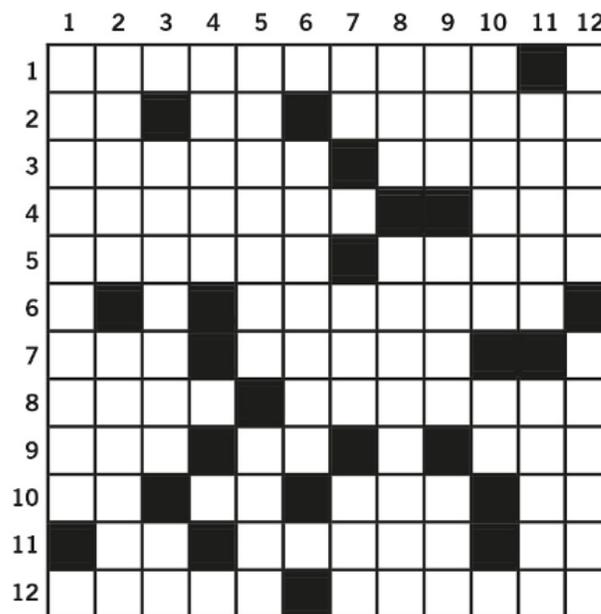


## HORIZONTAL

1. On surnomme cette plante, étoile de Noël.
2. Radon – Obtenu – Fut offert au Messie.
3. Tuer – Petit trait horizontal.
4. Formules de propagande – Mèche de cheveux rebelles.
5. Épluchent – Encaustiquée.
6. Santa Claus.
7. Rayon – Non blanchie.
8. Pensée – Échevelé.
9. Trois fois – Laize – À Noël, ça ne sera pas de la piquette!
10. En matière de – Symbole d'un cadeau offert à Jésus par les mages – Son souffle chaud reconforta Jésus – Pouffé.
11. Technétium – Profits – Liaison.
12. Se dit d'un jour comme Noël ou le jour de l'An – S'envoie au père par les enfants.

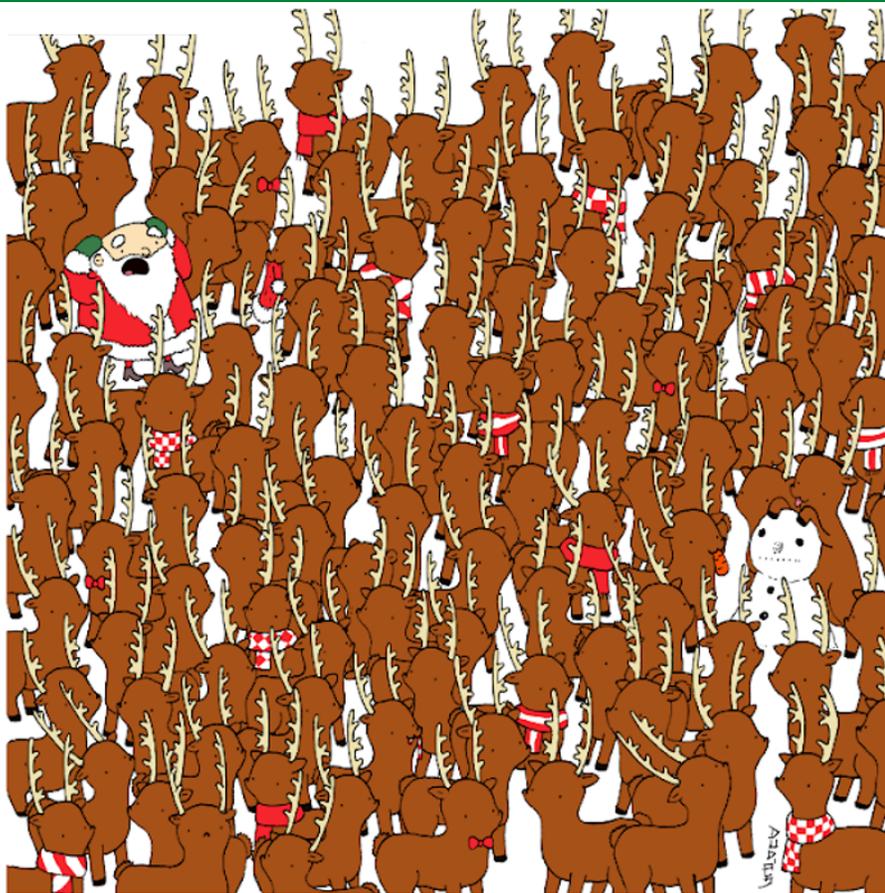
## VERTICAL

1. Un des souhaits des Fêtes, exprimés dans les cartes de vœux.
2. Un parent qui nous visite à Noël – « ... Fideles ».
3. Suggestion de cadeau de Noël – Chrome.
4. Sans elle, Noël n'est plus féérique!
5. Périmé – Cadeau pour un jeune qui aime bien l'hiver.
6. Éprouve un goût irréféchi pour (s').
7. Double règle – Clameur – Gousse.
8. Explosif – Elle orne souvent la porte des maisons durant les Fêtes.
9. Céans – Atolls – Orient.
10. Ventilera – Rayon.
11. Scorpions d'eau – Piger.
12. Station balnéaire d'Italie – « ... Adoremus ».



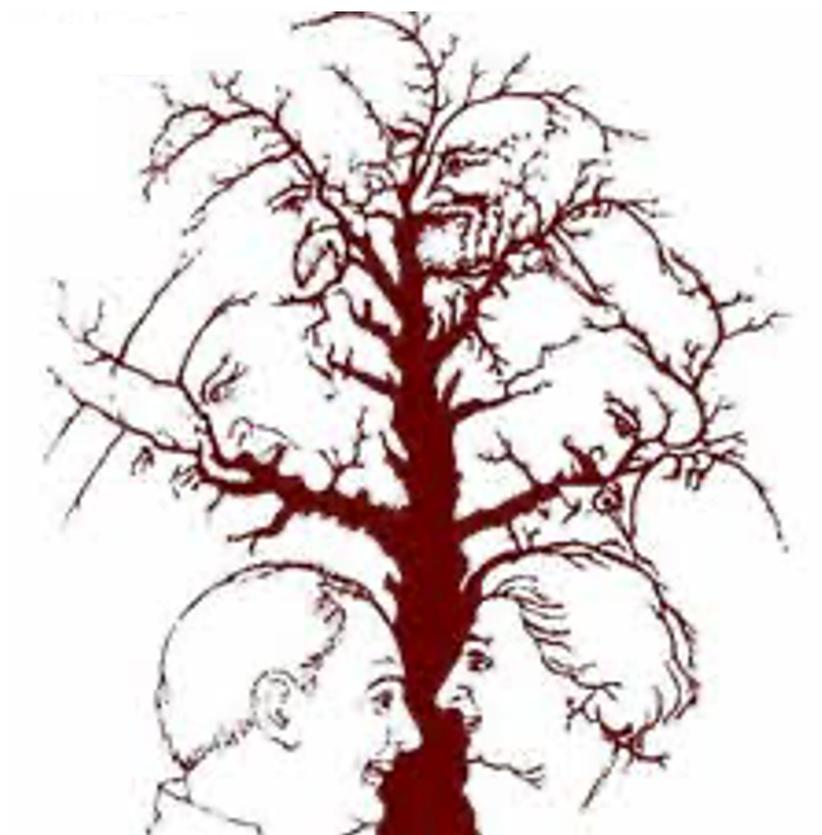
- Cheminée
- Guirlande
- Cadeaux
- Jouets
- Crèche
- Hotte
- Bûche
- Réveillon
- Décembre
- Renne
- Chocolats
- Traineau
- Sapin
- Bonbons





TROUVE L'OURS  
PARMI LES  
RENNES DU PÈRE  
NOËL

COMBIEN VOYEZ  
VOUS DE VISAGES ?



## RECETTE DU PAIN D'ÉPICES

### Ingrédients :

250g de farine

125 g de Miel

125g de sucre

1 cc d' anis

1 cc de bicarbonate



Préchauffer votre four à 180 degrés

Mettez la farine dans un saladier

Ajoutez y le sucre et le miel préalablement mélangés dans une tasse d'eau bouillante

Mélangez le tout Puis ajoutez une cuillère à café d'anis et une autre de bicarbonate

Laissez cuire 45 min a four chaud

## FABRICATION DE BOULES DE NOËL EN LAINE

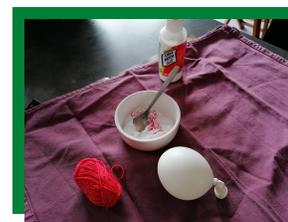
### Ce qu'il vous faut :

Du fil de laine de la couleur de votre choix (pas trop gros de préférence)

De la colle liquide

Un ballon de baudruche

Du ruban ou du fil (pour les accrocher dans le sapin)



1 Gonflez un ballon de la taille d'une boule de Noël

2 Prenez le fil de laine

3 Coupez en 40 à 50 cm

4 Trempez le dans la colle

5 Entourez le fil autour du ballon dans tous les sens, de façon à former une boule avec le fil.

6 Une fois la colle séchée, percez le ballon.

7 Retirez les restes et accrochez un ruban

Et voilà le tour est joué...



### Astuces en plus :

1 Vous pouvez ajouter des objets glisser à l'intérieur. Pour cela il faut le glisser dans le ballon de baudruche dès le début.

2 Vous pouvez aussi ajouter des paillettes sur le fil pour un effet plus magique. Pour cela, versez des paillettes directement dans la colle dans laquelle vous faites tremper le fil.

# LES INFOS PRATIQUES



## SECRETARIAT DE LA MAIRIE RECENSEMENT MILITAIRE

### Jours et heures d'ouverture :

mardi et vendredi de 17 à 18h30 / jeudi de 9 à 12h00.

Permanence du maire et des adjoints

Le maire : mardi de 17h30 à 18h30 et sur rendez-vous pour les autres jours

Les adjoints : vendredi de 17h30 à 18h30 et sur rendez-vous

Tél : 02.54.81.01.90 Fax : 02.54.84.08.49

E.mail : mairie.courbouzon@wanadoo.fr

Le recensement est obligatoire pour tous les jeunes (filles et garçons) âgés de 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. A effectuer à la mairie de votre domicile qui vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée, si vous voulez vous inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...)

## COLLECTE DES ORDURES

Ordures ménagères: le mardi (sortir les poubelles la veille au soir).

Emballages ménagers : le vendredi des semaines impaires (sortir les poubelles la veille au soir)

Pour tous renseignements ou réclamations : téléphoner directement au SIEOM au 02.54.81.41.38.

## CONTENEURS À VERRES, PAPIERS

A côté de la mairie en face du parking.



## COLLECTE DES ORDURES LES JOURS FÉRIÉS

La collecte des déchets est assurée les jours fériés, hors 1er janvier, 1er mai et 25 décembre. Pour les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre tombant un lundi ou un mardi, un rattrapage sera organisé le samedi précédent. Pour les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre tombant un mercredi, jeudi ou vendredi, un rattrapage sera organisé le samedi suivant.

## BORNES PROPreté CANINE

Les distributeurs de sacs hygiéniques pour les déjections canines ont été réapprovisionnés en sacs. Vous les trouverez sur le parking de la mairie et à côté de l'église.

Dans les espaces publics, les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leurs petits compagnons. Merci de respecter cette règle pour le bien-être de tous.



## DECHETTERIE DE MER

Du 1er avril au 31 octobre :

lundi - mercredi - jeudi - vendredi : 14 H à 17 H 30

samedi : 9 H 00 à 12 H - 14 H à 18 H

Du 1er novembre au 31 mars:

lundi - mercredi - vendredi : 14 H à 17 H

samedi : 9 H à 12 H - 14 H à 17 H

## TAXI DE COURBOUZON

2, rue des Ecoles

Tél. 02.54.81.26.30

## MAIRIE DE MER

9, rue Nationale - 41500 MER  
Tél. 02.54.81.40.80  
Courriel : [contact@ville-de-mer.com](mailto:contact@ville-de-mer.com)

## LES PORTES DE L'EMPLOI

1, rue Fortineau - 41500 MER  
Accueil permanence : lundi de 14 H à 17 H et  
mercredi de 9 H à 12 H  
Tél. 02.54.81.37.69

## MAISON DE LA SANTÉ

« La Renaissance santé »  
14, route d'Orléans - 41500 MER  
Tél : 02 54 81 41 41

## SERVICE DE SOINS À DOMICILE

32, rue Haute d'Aulnay 41500 MER  
Tél. 02.54.81.11.42 Fax 02.54.81.70.58  
E-mail : [assad.mer@wanadoo.fr](mailto:assad.mer@wanadoo.fr)  
du lundi au vendredi

## CENTRE DES IMPÔTS BLOIS NORD

10, rue Louis Bodin 41000 BLOIS  
Tél. 02.54.55.70.80  
Ouverture au public : du lundi au  
vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à  
16h15

## POMPIERS

## SAMU ET GARDES MEDICALES

## GENDARMERIE

## ASSISTANTE SOCIALE

Mme Florence CHADOURNE  
Maison Départementales de la  
Cohésion Sociale Tél. 02.54.55.82.82  
Nord Loire - Pays de Chambord  
Fax 02.54.55.82.99  
10, rue d'Auvergne - 41000 BLOIS

## ADMR MAISONS DES SERVICES

32, rue Haute d'Aulnay 41500 MER  
Tél : 02.54.81.42.00  
E.mail : [ms-mer@fede41.admr.org](mailto:ms-mer@fede41.admr.org)

## CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE MER

48, avenue du Maréchal Maunoury 41500 MER  
Du lundi au vendredi de 9H00 à 12 H 15  
Tél : 02.54.81.03.69  
[t041011@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t041011@dgfip.finances.gouv.fr)

## SYNDICAT VAL D'EAU

Pour tous renseignements ou  
problèmes : appeler la mairie de Mer au  
02.54.81.40.84  
Astreinte : 06.88.84.05.30



**L'équipe  
municipale  
vous souhaite  
une bonne et  
heureuse  
année  
2021 !!!**